

## SEANCE DU 30 OCTOBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf

Le trente octobre

Le conseil municipal de la commune de CHAPEIRY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilles ARDIN, Maire.

Date de convocation du conseil : 24 octobre 2019

Excusée : I. ABOULY

Absente : C. MONOD,

Secrétaire de séance : S. BELLEVILLE

M. le Maire ouvre la séance à 20 h 00.

### ORDRE DU JOUR

DIA : parcelles bâties A 842 et 844

Les 149/10000<sup>ème</sup> des parcelles bâties A 1170, 1173, 1179 et 1188

Fruitière : fin du portage de l'opération par l'EPF - Pouvoirs au Maire

GRAND ANNECY : Avis sur l'enquête publique de la ZAE de la Pilleuse

Règlement de la salle communale

Questions diverses

- Travaux dans l'école
- Travaux Route des Daviet

Monsieur le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour :

Acte administratif pour l'achat de la parcelle A 1214 nécessaire à la réalisation de l'aire de tri du Centre

Etude pour travaux à l'école

Travaux Impasse Chez Tissot

### DELIBERATIONS

**DIA : parcelle bâtie A 844p pour 434 m<sup>2</sup>**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas préempter.

**DIA : parcelles bâties A 842p et 844p pour 93 m<sup>2</sup>**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas préempter.

**DIA : parcelles bâties A 842p et 844p pour 1361 m<sup>2</sup>**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas préempter.

## **DIA : Les 149/10000<sup>ème</sup> des parcelles bâties A 1170, 1173, 1179 et 1188**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas préempter.

## **Fruitière : fin du portage de l'EPF en 2020 - Pouvoirs au Maire pour signature de l'acte notarié**

M. Le Maire fait part au conseil municipal de la date d'échéance de fin de portage de l'Établissement Public Foncier - EPF- pour le bâtiment de la Fruitière prévue le 22 décembre 2020.

A cet effet, la commune de Chapeiry doit prévoir, sur le budget 2020, les crédits nécessaires au solde du portage, soit 26 361,02 € ainsi que des provisions d'ordre budgétaire pour la somme de 263 610,65 € permettant de constater l'acquisition définitive du bâtiment et donner pouvoirs au Maire à l'effet de signer l'acte d'acquisition qui sera rédigé par l'EPF.

A l'unanimité, le Conseil approuve les propositions faites par M. Le Maire et lui donne pouvoirs à l'effet de signer l'acte de propriété.

## **GRAND ANNECY : Avis sur l'enquête publique de la ZAE de la Pilleuse**

Une enquête publique sur l'aménagement de la zone de la Pilleuse, située au Nord du rond-point de Balmont est en phase de se terminer. Ce projet consiste à la construction d'un bâtiment à usage de plate-forme logistique ainsi que de bureaux pour la société NTN-SNR d'une surface de plancher de 18 000 m<sup>2</sup>, d'un village « motos » concession et location pour une surface de plancher de 12 850 m<sup>2</sup>, et d'un bâtiment pour l'exploitation d'une carrosserie et location de voitures par le concessionnaire Peugeot pour une surface de plancher de 1 700 m<sup>2</sup>

La commune de Chapeiry a été sollicité pour donner un avis sur ce projet.

Après discussion, le Conseil Municipal se prononce CONTRE le projet par 7 voix, pour les raisons suivantes :

- Ce projet nécessite une étude plus approfondie quant aux déplacements supplémentaires que va engendrer ce projet.
- Demande à ce que le parking de co-voiturage soit agrandi de façon conséquente,
- Demande à ce que la gare de péage de Seynod-Sud, soit agrandie de façon à fluidifier le trafic de sortie de l'autoroute,
- Demande à ce que le giratoire soit repensé afin de fluidifier le trafic par des bretelles d'accès direct supplémentaires aux différentes directions
- Demande à ce que la ligne de transport collectif soit renforcée et que l'arrêt

soit déporté à l'aplomb de l'aire de co-voiturage de façon à assurer un relais efficace entre mobilité douce-parking relais et usagers des transports urbains afin de limiter le transport individuel

- Demande à ce qu'une liaison douce soit construite entre le site de la Pilleuse et l'agglomération d'Annecy
- Enfin, sûrs que cette construction va engendrer un nouveau trafic de véhicules dans le village de Chapeiry (usagers supplémentaires et transport de gros volumes) demande à ce que la déviation prévue du Chef-Lieu soit étudiée de façon constructive

En conclusion : il nous semble judicieux que toutes ces demandes doivent se réaliser conjointement à la réalisation de cette nouvelle ZAE et non pas, à posteriori, lorsque les actions correctives sont plus difficiles à mettre en œuvre.

### **Règlement de la salle communale**

2 questions sont soulevées : location du samedi midi et location du préau.

Si la salle est louée le samedi, il faut demander la fermeture de la bibliothèque.

M. CHARLES demande à ce que l'ouverture de la bibliothèque puisse être déplacée le samedi matin. M. Le Maire va rencontrer les bénévoles de la bibliothèque pour évoquer le problème

Il est souvent demandé par les particuliers d'avoir accès au préau pour leur fête de famille. Après avis du Conseil d'Ecole, et si celui-ci est favorable, il sera proposé une location du préau pour 30 €. Le préau ne pourra pas être loué seul.

### **Aire de tri de Plein-Sud - Acquisition d'une partie de voie**

M. Le Maire rappelle que l'aire de tri de Plein-Sud va être agrandie. Il est nécessaire d'acquérir du terrain supplémentaire pour la réalisation de cette dernière. Des transactions ont été engagées avec l'ASL PLEIN SUD à cet effet. Cette dernière est d'accord pour céder, à l'euro symbolique l'emprise nécessaire à ce projet, soit la parcelle A 1214 pour 5a52ca. Il demande les pouvoirs pour la signature de l'acte administratif.

A l'unanimité, le conseil municipal donne pouvoirs à M. Le Maire à l'effet de signer l'acquisition de ce tènement.

### **Travaux dans l'école**

Il est nécessaire de faire des travaux dans les salles du rez-de-chaussée de l'école

(peinture, sols, acoustique, menuiseries) ainsi que dans le local des ATSEM, et d'installer un portail électrique.

M. Le Maire demande les pouvoirs à l'effet de lancer une étude.

Accepté à l'unanimité.

### **Travaux de la Route des Daviet**

M. Le Maire présente le projet de mise en place d'enrobé, lié à l'aménagement de parkings supplémentaires dans le secteur de la Grange à Jules. L'aménagement des places de parkings sera entièrement pris en charge par La Grange à Jules, seul les frais d'enrobés reliant la Route des Daviet à l'impasse Chez Tissot sera pris en charge par la commune ce qui a été évalué à 20 000 €.

M. Le Maire demande les pouvoirs à l'effet de poursuivre ce dossier et de lancer une consultation.

Accepté à l'unanimité.

### **Questions diverses**

#### Chemin du Pra-Bovi

Compte rendu de l'appel d'offres pour la pose d'enrobé sur cette voie communale. Montant estimé à 41 617,80 € 4 retours fructueux. Entreprise retenue est EUROVIA pour 34 644,60 €. Début des travaux lundi 4 novembre prochain

#### OM du centre

Compte rendu de l'appel d'offres Estimation : 46 895 €. 4 entreprises ont répondu. Mieux disant est l'entreprise FERRAND à 42 701 €

A ce prix il faut rajouter la pose d'un lampadaire supplémentaire pour un montant de 3 433€ HT subventionné à 30 %, soit 2 403,10 € pour la commune.

Proposition de places de parking supplémentaires

#### Personnel territorial : agent technique contractuel

M. Le Maire informe le Conseil que M. BENAMAR a signé un CDD avec la commune pour 35 heures hebdomadaires jusqu'à fin décembre 2019.

#### Marché des producteurs

M. Le Maire expose au conseil qu'afin d'animer le village, suite aux souhaits d'administrés, et à la demande d'un commerçant ambulant de pâtes fraîches, il serait peut-être envisagé de créer un marché de producteurs locaux. Chaque demande

d'installation fera l'objet d'une étude en Mairie. Il propose de commencer avec ce commerçant à installer sur le parvis de l'église. Compte tenu du besoin électrique, il est proposé une location de 25 € mensuelle. Ce commerçant viendra le mercredi (horaire à définir)

Accepté à l'unanimité.

Mise en place du panneau à l'aire de tri OM de Pélevoz

M. Le Maire informe qu'un panneau « Interdit de déposer des ordures en dehors des containers » a été posé à l'aire de tri de Pélevoz. Malgré cela, des déchets sont déposés à terre....

Pose d'un banc et d'une poubelle dans l'abribus à Pélevoz

A la demande d'administré, un banc et une poubelle ont été posés à l'abribus de Pélevoz.

La séance est close à 22h15.